

Commission du développement durable

Composition

2 Conseillers communaux

5 personnes issues des autres commissions à savoir :

- Commission de l'économie locale
- Commission d'entraide
- Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs
- Commission de l'énergie et de l'environnement
- Conseil des parents

But de la commission

- Mettre en œuvre une stratégie de développement durable harmonisé sur l'Agenda 2030, avec des objectifs concrets et mesurables pour 2026 – fin de la législature actuelle – et au-delà.
- Impliquer tous les dicastères et commissions relatives aux dimensions sociales, économiques et environnementales
- Assurer le suivi de cette stratégie (*monitoring*)
- Rapporter annuellement sur les résultats